



REUNION DU BUREAU N°3
COMPTE-RENDU DE REUNION

Le 23 juin 2011, le bureau du SAGE du bassin versant du Fresquel s'est réuni à Bram, sous la présidence de Jacques DIMON, président de la CLE.

Membres du bureau présents :

Jacques DIMON, Président de la CLE, représentant de la commune de Pennautier
Jacques CAMBOLIVE, Vice-président de la CLE, représentant du Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noir
Michel CORNUET, Vice-président de la CLE, représentant de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne
Jean TIRAND, Vice-président de la CLE, représentant du Syndicat sud occidental des eaux de la montagne noire
Bernard GRANIER, représentant du Syndicat du bassin versant du Fresquel
Christophe GONZALEZ, représentant de la commune de Saissac
Nathalie MINICUCCI, représentante de BRL
Serge VIALETTE, représentant de la SICA d'irrigation
Louis GODARD, représentant de VNF
Muriel DUPASQUIER, représentant la DDTM
Chantal GRAILLE représentante de l'Agence de l'Eau

Membres du bureau excusés :

Régis BANQUET, représentant du Conseil Général de l'Aude
Bruno LEROUX, représentant de la Fédération Audeclaire

Personnes extérieures au bureau :

Bernard CHABBAL, conseiller municipal de la commune de Castelnaudary
Gilles BOYER, Chambre d'Agriculture
Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR
Gilles LORENTE, SMMAR, animateur du SAGE Fresquel

Ordre du jour :

Préparation de la CLE du 7 juillet
Questions diverses

COMPTE RENDU DE REUNION

Jacques DIMON remercie les participants et la mairie de Bram pour la mise à disposition de la salle. Le Président rappelle que l'objet de cette réunion est de préparer la présentation de l'état initial du territoire prévue lors de la prochaine CLE du 7 juillet 2011. Cette présentation sera réalisée sur la base du document communiqué aux membres de l'assemblée en décembre 2010. Le Président souhaite qu'elle soit la plus dynamique possible afin d'attirer l'attention sur les grandes problématiques du bassin. La CLE du 7 juillet doit permettre de susciter les réactions afin d'amender si nécessaire l'état initial définitivement validé lors d'une CLE à prévoir au cours du dernier trimestre 2011. Il propose que certains sujets soient également abordés en question diverses au cours de ce bureau.

PROJET DE PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL :

Gilles LORENTE propose le plan de présentation de l'état initial.

Il s'agit pour chaque partie de préciser :

- le fond ; quel doit être le message ? Quel est le but ?
- la forme utilisée ; exemples, cartes, photos, désignation précise de tout ou partie des acteurs présents, du territoire, etc...

Il s'agit comme indiqué par le Président d'assurer une présentation dynamique visant à informer les membres de la CLE de la situation et de susciter les réactions.

L'intervention propose une entrée volontairement très large (géographique, physique) permettant de saisir le fonctionnement du bassin versant. S'ensuit une présentation des activités socio-économiques visant à présenter le caractère majeur de l'agriculture. Il s'agit de rappeler que le SAGE est une démarche d'aménagement du territoire associant la gestion durable des milieux aquatiques et des ressources en eau tout en intégrant la présence des activités économiques concernées.

Naturellement les aspects qualitatifs et quantitatifs occupent la part la plus important :

- **Aspects qualitatifs** : il est proposé de ne pas rentrer dans le détail jugé trop complexe de la qualité des masses d'eau et d'en rester à une présentation s'appuyant sur les aspects :
 - o écologiques ; continuité écologique, hydromorphologie, peuplement piscicole.
 - o Physico-chimique ; pollutions et sources de pollution
- **Aspects quantitatifs** (crues et étiages): la présentation vise à démontrer la vulnérabilité du territoire et sa complexité. Il s'agit pour les aspects liés à l'étiage d'insister sur l'anthropisation du bassin versant. La présentation insistera volontairement sur les liens entre les pratiques d'irrigation et les étiages du Fresquel. Il s'agira de démontrer que l'irrigation n'est pas responsable des étiages sévères et qu'il convient de différencier la compensation des prélèvements agricoles organisés par la profession des éventuels besoins d'un soutien des étiages depuis les barrages et installations de transferts.

Les usages de l'eau seront également présentés. Il est proposé d'indiquer les ressources sollicitées et l'organisation (saisonnalité) des prélèvements et des rejets.

Pour les éléments qualitatifs, **Chantal GRAILLE** propose d'employer les termes « état chimique » et « état écologique » et d'utiliser les cartes « d'état zéro » réalisées pour l'ensemble du bassin versant.

Serge VIALETTE indique qu'il convient de ne pas braquer la profession.

Il est indispensable pour **Jacques CHABAUD** que la CLE prenne conscience de la situation dans laquelle se trouve le territoire et des objectifs devant être atteints. Il propose que des exemples simples soient utilisés.

Jacques CAMBOLIVE insiste sur l'importance du partage des « règles du jeu » par l'ensemble des acteurs concernés. Pour le Vice-président de la CLE, il convient dans l'intérêt de la démarche que chacun produise un effort.

Serge VIALETTE réitère son message de prudence vis-à-vis de la profession agricole. Il indique que le SAGE offre l'intérêt de réunir l'ensemble des acteurs de la gestion de la gestion de l'eau et souhaite que cette synergie puisse durer sans être contrariée par des présentations remettant en cause l'activité. A cet effet, il propose une présentation volontairement floue de certaines thématiques.

Muriel DUPASQUIER et Chantal GRAILLE rappellent qu'il ne s'agit pas de dénoncer une activité ou une partie des acteurs.

Jacques DIMON, affirme qu'il s'agit de partager une situation afin de définir les actions et les règles permettant de l'améliorer.

Pour **Jacques CAMBOLIVE**, une présentation volontairement floue cacherait la situation et ne rendrait service à personne.

Michel CORNUET, vice-président de la CLE, représentant Carcassonne Agglo, indique que chacun doit prendre conscience des problèmes qui affectent ce territoire. Il insiste sur le fait que des pratiques, individuelles et collectives, ont entraîné de lourdes conséquences pour le bassin versant. Il convient d'en parler afin que chacun puisse les apprécier comme il convient également de présenter celles qui au contraire pourraient servir d'exemple.

Nathalie MINICUCCI, pense qu'il s'agira d'établir les actions permettant, dans le respect des acteurs, d'améliorer la situation. La parfaite organisation des acteurs de la gestion de l'eau facilitera le développement d'actions partagées.

Serge VIALETTE indique que seul le volet écologique ne permettra d'améliorer la situation. Il propose qu'une stratégie globale soit établie en s'appuyant sur le développement d'actions de développement agricole

Gilles LORENTE, rappelle que le SAGE est une démarche d'aménagement du territoire intégrant l'ensemble des thématiques de l'eau et conciliant gestion des milieux aquatiques et activités socio-économiques. Il indique qu'il ne faut pas réduire le SAGE du bassin versant du Fresquel à la seule question agricole et rappelle que des efforts importants doivent être accomplis sur le plan des rejets urbains, de la gestion quantitative (étiages et crues) et du fonctionnement écologique des milieux naturels.

Les membres du bureau valident :

- Le plan proposé et l'intérêt d'une présentation dynamique suscitant les discussions.
- La nécessité d'établir une date limite pour le recueil des données manquantes.
- La nécessité d'une présentation pédagogique permettant à chacun des membres de saisir les enjeux du territoire.

QUESTIONS DIVERSES :

ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LE MONDE AGRICOLE :

Jacques DIMON demande à Jacques CHABAUD d'informer les membres du bureau sur les pistes d'action envisagées à la suite de l'orage du 23 avril et sur le contenu des projets de partenariat avec le monde agricole.

Jacques CHABAUD indique qu'une convention de partenariat (chambre d'agriculture/SIAH Fresquel /SMMAR) est en préparation. Elle vise à renforcer la synergie entre chacune de ces structures afin d'améliorer la gestion quantitative et qualitative des cours d'eau et des milieux associés du bassin du Fresquel. Ce projet de convention s'inscrit dans son esprit comme dans la méthode dans le cadre de la concertation établie par la commission locale de l'eau du SAGE Fresquel.

Plusieurs thématiques sont concernées :

Prévention des risques d'érosion des sols agricoles : Il s'agira de réduire les effets des orages et de prévenir les risques d'érosion des terres agricoles en développant des actions spécifiques notamment sur les parcelles agricoles. Les effets de telles actions seront bénéfiques tant sur les plans économiques (agricultures, communes, EPCI) qu'environnementales (réduction des phénomènes d'érosion=réduction du transport des produits phytosanitaires vers les cours d'eau).

Gestion quantitative du Fresquel en période d'étiage : Il s'agira de compenser l'intégralité des prélèvements (agricoles ou non) exercés sur le Tréboul et le Fresquel et de faire contribuer les communes riveraines à la gestion du soutien d'étiage. Ces deux actions s'appuieraient sur les volumes de la Ganguise disponibles à cet effet.

Commune de La Pomarède : Les eaux (cours d'eau et lac) présents sur ce secteur sont très fortement dégradées. Il s'agira d'initier des actions partenariales visant à connaître avec plus de précision les différentes sources de pollution et de développer des mesures permettant d'améliorer la situation.

Serge VIALETTE, adhère totalement à ce type de démarche qui vise à associer et impliquer les exploitants concernés.

Gilles LORENTE, indique que telles opérations démontrent l'intérêt opérationnel de la démarche de SAGE et pourraient constituer, pour certaines, des mesures inscrites au sein du SAGE.

Bernard GRANIER, informe les membres du bureau sur les missions exercées par le Syndicat du bassin versant du Fresquel. Il indique que le nombre et le type d'action ne cessent d'augmenter depuis quelques années. Il met en garde sur le fait que le Syndicat ne sera pas en mesure d'assurer financièrement toutes les actions devant être développées afin d'améliorer la

situation tant qualitative que quantitative. Il salue l'intérêt de cette convention et souligne la nécessité de développer des actions en synergie.

GESTION ET RELATION DES OUVRAGES MONTBEL – GANGUISE :

A la demande de Jacques DIMON, Serge VIALETTE revient sur les problèmes de gestion hivernale entre les ouvrages de Montbel et de la Ganguiise. Il indique que des problèmes de gouvernance contrarient la bonne gestion du barrage de Montbel. Il indique qu'un effort particulier est nécessaire afin d'assurer une meilleure gestion des 2 ouvrages.

Serge VIALETTE indique qu'il est indispensable de développer une gestion inter-district intégrant les différents SAGE et les ouvrages de stockage concernés et plus particulièrement le barrage de la Ganguiise.

Muriel DUPASQUIER indique que cette demande a été réalisée par les Préfets concernés et qu'une commission ad-hoc est en cours d'élaboration.

Jacques CHABAUD rappelle qu'une telle démarche a été développée à l'échelle du bassin versant de l'Aude afin de concilier les réflexions menées par chacun des SAGE concernés. Le Comité Technique Inter-Sage (CTIS) intègre en cas de besoin les SAGE limitrophes concernés par les transferts hydrauliques (Orb, Salses-Leucate, Thoré-Agout, Hers Mort-Girou). Il indique qu'il est nécessaire de développer des règles de prévention des périodes de crises.

Chantal GRAILLE souhaite que le million de m³ disponible dans la Ganguiise soit utilisé le plus rapidement possible afin d'améliorer la situation du Fresquel. La prévention des crises de risque de sécheresse est l'une des missions des SAGE et de l'inter-SAGE.

Nathalie MINICUCCI rappelle que le barrage de la Ganguiise est en capacité maximale et que cette réserve constitue un atout déterminant pour le bassin versant.

Louis GODARD, partage la nécessité d'établir les règles de gestion en période de crise afin d'éviter les points de blocage.

Muriel DUPASQUIER indique que le million de m³ du barrage de la Ganguiise est réservé à la compensation des prélèvements agricoles et non au soutien des étiages.

Jacques DIMON remercie l'ensemble des membres du bureau et le SMMAR pour leur participation à cette réunion.